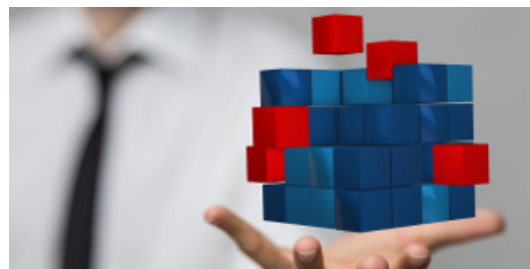


# FICHES PRATIQUES

Des réponses simples et concrètes à toutes vos questions

## Comment créer une holding

**Une holding est une société détenant des participations dans d'autres sociétés. Le processus de création d'une holding peut se réaliser de différentes manières.**



## **1. Créer une holding : trois opérations**

---

La création d'une holding peut s'opérer de trois façons :

- la voie normale (et la plus courante) : la holding est créée spécialement pour acquérir des titres appartenant à une ou plusieurs entreprises qui deviennent alors ses filiales. Il s'agit d'un processus partiel ou total de reprise d'entreprise ;
- par le bas : la holding est créée pour apporter son activité à une société nouvelle ;
- par le haut : la holding est créée grâce aux titres provenant d'autres sociétés. Dorénavant, c'est alors la holding qui détient la majorité du capital de ces sociétés qui deviennent ses filiales.

## **2. Le choix de la structure**

---

La création d'une holding vise à remplir plusieurs objectifs. En plus d'octroyer plus d'influence aux actionnaires détenant des titres dans les différentes sociétés, la holding a aussi des avantages financiers, fiscaux et juridiques. Toutefois, pour ne pas tomber dans l'abus de droit, il faut pouvoir démontrer que la création de la holding n'est pas seulement un outil d'optimisation fiscale. Il faut donc que la société occupe de la gestion des actifs. Si la holding se contente de ce rôle, on parle d'une holding passive (ou pure). Si, en plus de détenir des titres, elle exerce une activité annexe (souvent des prestations de services à ses filiales), on parle d'une holding active (ou animatrice, voire mixte). Enfin, le créateur de la holding aura aussi à choisir la forme juridique de la société.

# Pourquoi créer une holding



## 1. Des avantages financiers

---

La création d'une holding vise à mettre en place une société détenant des titres dans d'autres sociétés qui deviennent alors ses filiales. La holding (ou société mère), en tant que personne morale, se substitue alors à une personne physique et peut contracter un emprunt plus facilement. De plus, celui-ci peut être remboursé par les dividendes versés par les filiales. Autre avantage financier de la holding : le dirigeant peut se contenter d'investir dans la société mère pour prendre le contrôle des filiales. Il lui suffit pour cela d'être majoritaire dans la holding.

Enfin, la holding peut regrouper toutes les fonctions support des filiales. Cette mutualisation des services est alors source d'économies pour l'ensemble des parties.

## 2. Des avantages juridiques

---

En se substituant à la personne morale pour contracter un emprunt, la holding permet également de bénéficier d'avantages juridiques. En cas de faillite, la holding fait office de protection sur les biens personnels de l'emprunteur. Par ailleurs, dans le cadre d'une transmission d'entreprise, le dirigeant peut désigner un successeur sans lui confier la majorité du capital de la société. Puisqu'une position majoritaire dans la société mère suffit à avoir le contrôle sur la filiale, la création d'une holding donne la possibilité de procéder à un partage du capital plus égalitaire entre plusieurs successeurs, tout en permettant à l'un d'entre eux (le majoritaire dans la holding) de diriger l'ensemble de la structure.

## 3. Des avantages fiscaux

---

Créer une holding donne droit à plusieurs avantages fiscaux :

- exonération totale ou partielle d'impôt sur les sociétés via le régime mère-fille, ou lors d'une intégration fiscale, ou bien encore lors d'une cession d'entreprise ;
- exonération totale d'impôt sur la fortune sur les titres d'une holding animatrice (il s'agit d'une holding exerçant une activité autre que la simple détention de titres) ;
- exonération partielle d'impôt sur le revenu lors de la reprise d'une entreprise.

## Comprendre les avantages financiers de la holding



### 1. La holding facilite l'emprunt

---

Créer une holding peut être un bon moyen d'augmenter sa capacité d'emprunt. En se substituant à la personne physique, la société mère a plus de facilité pour emprunter. Un groupe a plus de poids auprès des banques qu'une société prise individuellement. La holding est aussi intéressante sur le plan juridique en faisant office de société protectrice en cas de problèmes financiers. Par ailleurs, la holding peut compter sur les dividendes versés par ses filiales pour rembourser sa dette, d'autant que ces versements peuvent être largement exonérés d'impôt.

### 2. L'avantage de la holding pour financer l'investissement

---

Créer une holding permet également de réduire le montant de l'investissement pour obtenir la majorité dans une société. Exemple avec une société détenant un capital de 10 000 € :

- prendre le contrôle de cette société à hauteur de 51 % revient à investir 5 100 € ;
- créer une holding détenant 51 % de cette société (donc 5 100 €) et en prendre le contrôle à hauteur de 51 % revient à investir 2 601 € ;

### 3. L'avantage de la holding pour réaliser des économies de fonctionnement

---

Créer une holding, c'est se donner la possibilité de mutualiser les fonctions support de chacune des sociétés :

- ressources humaines ;
- comptabilité ;
- informatique ;
- marketing ;
- communication ;
- etc.

Pour les filiales, l'avantage est de pouvoir se consacrer entièrement à leurs activités propres. Pour les filiales et la société mère, c'est la possibilité de faciliter l'organisation du groupe et de réaliser des économies.

# Comprendre les avantages juridiques de la holding



## 1. Lors de l'achat d'une entreprise

---

Lors de l'acquisition d'une société par emprunt, il est intéressant de créer une holding. C'est elle qui a recours à l'emprunt à la place du repreneur. L'avantage pour ce dernier, c'est de ne pas avoir à supporter le remboursement intégral de l'emprunt sur son patrimoine personnel en cas de faillite. La holding fait alors office d'écran protecteur.

## 2. Lors de la transmission d'une entreprise

---

La holding permet de transmettre une entreprise familiale à un successeur. Mais une telle transmission peut poser problème lorsque les héritiers sont plusieurs et qu'il faut procéder à un partage égalitaire. La holding peut faciliter ce partage en réduisant la part du successeur tout en lui laissant le contrôle de la société. En effet, il suffit qu'il détienne 51 % du capital de la holding, elle-même possédant 51 % du capital de la société. Cette opération permet au successeur d'être indirectement à la tête de la société avec seulement 26 % du capital.

## 3. La possibilité de choisir la forme juridique la plus adaptée

---

Quelle forme juridique choisir lors de la création d'une holding ? Tout dépend de la stratégie des investisseurs. La société par actions simplifiée (SAS) est souvent préférée à la société à responsabilité limitée (SARL) car ses dividendes ne sont pas soumis aux cotisations sociales. La SAS et la SARL ont toutes deux l'avantage d'ouvrir facilement le capital à de nouveaux investisseurs. Sinon, la société civile sera privilégiée pour sa plus grande souplesse dans son mode de gestion.

# Comprendre les avantages fiscaux de la holding



## 1. Les avantages fiscaux d'un régime mère-fille

La création d'une holding permettant de détenir des titres dans des sociétés filiales, il est possible d'opter pour le régime fiscal mère-fille. Cela permet à la société mère de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les dividendes reçus par les sociétés filles. Cette opération est alors exonérée à hauteur de 95 %. Pour cela, trois conditions doivent être remplies :

- la holding doit détenir au moins 5 % du capital social de la filiale ;
- elle est dans cette situation depuis au moins deux ans ;
- les deux parties doivent être soumises à l'impôt sur les sociétés.

## 2. Les avantages de l'intégration fiscale

Une opération est parfois utilisée au moment de reprendre une entreprise : l'intégration fiscale. Cette mesure consiste à globaliser l'imposition de toutes les sociétés de la holding. Chaque société déclare son montant imposable mais ne paie pas. La société mère déclare le résultat d'ensemble et est alors redevable de l'impôt sur les sociétés en se basant sur ce dernier montant. Ainsi, les déficits des uns compensent les bénéfices des autres au moment du calcul final. Il s'agit d'une option intéressante lorsque l'une des filiales génère des pertes. Pour réaliser cette opération, la société mère doit détenir au moins 95 % du capital des filiales. Cette option est valable cinq ans et peut se renouveler indéfiniment. Enfin, pour en bénéficier, la société mère et les filiales doivent ouvrir et clore leurs exercices comptables aux mêmes dates.

## 3. Les avantages fiscaux lors de la cession des titres

Une holding peut être utilisée au moment de la transmission d'entreprise. Au-delà de la cinquième année de détention, la plus-value dégagée lors de la cession peut bénéficier d'un abattement d'un tiers par année de détention. À partir de huit ans de détention, l'exonération est totale. Pour bénéficier de cet avantage, la holding doit être soumise à l'impôt sur les sociétés et il faut céder la totalité de ses titres ou au moins 50 % des droits de vote.

## 4. Les avantages fiscaux sur l'impôt sur la fortune

Il faut d'abord distinguer les deux types de holding : animatrice et passive. Les titres d'une holding animatrice sont exonérés d'impôt sur la fortune. Deux conditions pour en bénéficier :

- le dirigeant détient au moins 25 % du capital et des droits de vote ;
- le dirigeant reçoit de la holding une rémunération représentant plus de 50 % de ses revenus.

En revanche, les titres d'une holding passive ne sont exonérés que partiellement. Il faut toujours que les deux conditions de détention du capital et de salaire soient remplies. Par ailleurs, l'exonération ne porte que sur les titres de la holding et des filiales. Les éventuelles sous-filiales ne sont donc pas concernées.

## 5. Les avantages fiscaux sur l'impôt sur le revenu

Une réduction d'impôt sur le revenu est accordée lors d'une holding de reprise. Cet avantage est égal à 25 % des versements effectués. Pour y avoir droit, il faut que la holding ait pour seul objet de détenir des participations dans une

PME de moins de 250 salariés et déclarant moins de 50 M€ de chiffre d'affaires et moins de 43 M€ de bilan comptable.



# Découvrir le monde du marketing et du commercial



La référence  
des décideurs  
La communauté  
Marketing  
& communication



Le média  
cross canal  
Ecommerçants  
et commerce  
connecté



Le média  
orienté  
100% client



Le service  
d'information  
des commerciaux  
et des business  
developers

# Découvrir le monde de la finance et des achats



Le média référent  
des acheteurs  
privé / public



La solution  
d'information  
des directeurs  
administratifs  
et financiers

# Découvrir le monde de l'entrepreneuriat



La source  
d'information des  
entrepreneurs et  
des dirigeants PME



Le magazine  
des entreprises  
artisanales



Le magazine  
des entreprises  
artisanales